

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER du 15 mai 2008

Présents

Exécutif	MM.	Marc Michela Alain Corthay Etienne Murisier	maire adjoint adjoint
Bureau du Conseil	Mme M. Mme	Corinne Ménétreay Bernard Piguët Julia Collis	présidente vice-président secrétaire
Conseillers-ères municipaux-ales	Mme	Karen Sinclair	
	MM.	Yannick Dupraz, André Favre, Jean-François Jordan, François Mégevand, Jacques Petitpierre, Léon Piller, Pierre Pricat	
Personnel communal	M. Mme	Robert Ravasio Dominique Schupbach	comptable secrétaire
<u>Absent-e-s excusé-e-s</u>	Mmes M.	Marlène Favre, Myrna Lachenal, Marie-Claire Messerli, conseillères municipales Florio Togni, Conseiller municipal	

ORDRE DU JOUR

1. Présentation de l'état d'avancement du projet d'aménagement du Centre du village par notre mandataire, *dar architectes SA*
2. Approbation des procès-verbaux des séances des 3 et 24 avril 2008
3. Communications du Maire
4. Projets de délibérations :
 - **06/2008** : Approbation des comptes 2007 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie
 - **07/2008** Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2007 et les moyens de les couvrir
 - **08/2008** Approbation du bouclage des crédits d'investissements et les moyens de les couvrir
 - **09/2008** Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2007
5. Rapports des commissions
6. Rapports des représentants au sein des commissions externes
7. Election du bureau du Conseil
8. Divers.

La Présidente ouvre la séance à 20h.15

1. Présentation de l'état d'avancement du projet d'aménagement du Centre du village par notre mandataire, dar architectes SA

Le Maire indique que la demande de renseignements a été transformée en demande préalable de construire.

Etant donné l'évolution de ce projet, une présentation publique à la population a été agendée au mardi 24 juin prochain à 20h.15 à la salle communale.

Madame Rey (dar architectes) présente les diverses modifications intervenues dans le projet, notamment concernant le parking souterrain.

André Favre est étonné d'entendre qu'il y aura uniquement 148 places de parking alors qu'auparavant, le projet prévoyait environ 200 places. Qu'en est-il du stationnement de véhicule des mamans qui amènent leurs enfants à la crèche ainsi que pour les employés des diverses institutions de ce centre intergénérationnel.

Dar architectes répond qu'il y a déjà des places au chemin de la Repentance utilisées lorsque les mamans amènent ou vont chercher leurs enfants. Toutefois, celles-ci seront réaménagées afin de pouvoir stationner un maximum de véhicules. S'agissant des places attribuées aux employés, il semblerait qu'une vingtaine soient suffisantes. Il resterait alors pour le public environ 50 places. Actuellement le parking situé dans le triangle du ch. du Stade comporte, à peu près, le même nombre de places que celui projeté.

Pierre Pricat se demande si, au chemin de la Repentance, il n'y aurait pas un gain de places si celles-ci étaient marquées en épis.

Dar architectes estime que le risque d'accident ou d'accrochage est moindre avec des places parallèles.

Pierre Pricat demande pourquoi les places handicapées marquées sur le plan ne sont pas à proximité des ascenseurs.

Dar architectes répond que les places handicapées ont été dessinées en fonction des entrées des immeubles.

Pierre Pricat demande s'il ne serait pas judicieux d'utiliser l'abris anti-atomique, très peu utilisé, situé dans les sous-sols de l'école plutôt que d'en reconstruire un.

Dar architectes se renseignera, il faudra toutefois être sûr que cet abris soit agréé.

Karen Sinclair, et avant que la crèche soit construite, souhaite que l'exécutif ainsi que le mandataire visitent la crèche de Plan-les-Ouates. Elle insiste sur ce point car elle ne voudrait pas que Meinier commette les mêmes erreurs que pour d'autres crèches.

Il faut savoir que les sensibilités des uns ne sont pas toujours les mêmes pour les autres, rétorque **dar architectes**, la future personne responsable de la crèche aura certainement encore une autre sensibilité.

Karen Sinclair aimerait être rassurée sur le fait qu'Amalthée donne de véritables références.

Dar architectes explique qu'Amalthée se contentera de donner la ligne directrice au niveau de l'esprit du fonctionnement et du dimensionnement.

Au sujet du parking, **Yannick Dupraz** est surpris de l'argumentation du mandataire. En effet, dans le projet initial, une foule d'avantages étaient énoncés, maintenant ce projet est abandonné argumentant la trajectoire de circulation difficile des véhicules. Il demande alors quelles étaient les critères de départ.

Dar architectes explique que la demande initiale était de créer un parking privé et publique, d'un dimensionnement beaucoup plus grand.

André Favre est un peu surpris de constater, que plus le projet évolue et plus les places de parking diminuent.

Le Maire prend la parole et invite les membres à consulter le rapport établi par Transitec. Il faut, en outre, considérer le taux de rotation de véhicules et ne pas se focaliser uniquement sur le nombre de places disponibles. Le coût de construction est aussi à prendre en compte et son dimensionnement doit être optimisé.

Yannick Dupraz se renseigne quant à la notion de « Minergie ». En effet, il lui semble que le puits de lumière situé dans le Patio est en contradiction avec le respect de l'énergie.

Dar architectes répond qu'il y a un aspect « choix énergétique » mais également l'utilisation de la lumière naturelle.

Le Maire répète qu'initialement, ce projet devait répondre à un besoin des aînés pour qu'ils puissent habiter le plus longtemps possible à Meinier. Est-ce que ce projet, qui est présenté ce soir, répond bien à cette attente et au concept voulu ?

Jean-François Jordan estime qu'il n'est même pas imaginable, ce soir, de penser que les personnes autour de cette table ont fait le mauvais choix. Il faut maintenant avancer sur ce projet. Il manque toutefois un élément important dans ce dossier c'est la présentation financière.

Le Maire répond que cette présentation est en cours d'élaboration.

2. Approbation des procès-verbaux du 3 et 24 avril 2008

Procès-verbal du 3 avril 2008

Le procès-verbal est approuvé, avec les suppressions (mots en *italique barrés*) et les adjonctions (mots en **gras soulignés**) suivantes :

- **Le Maire** demande une 1^{ère} correction, en page 5, lettre c), dernier paragraphe :
 ➔ «...Le Maire ~~prend acte~~ **regrette** que cette traversée **soit est** bloquée pour l'instant »
- 2^{ème} correction, page 7, lettre c), **le Maire** souhaite rectifier :
 ➔ «Elle prie donc la commune, au nom du comité, de faire un geste pour participer ~~à ce~~
~~coût~~ **à l'achat d'un cadeau** ».

Procès-verbal du 24 avril 2008

Le procès-verbal est approuvé, sans remarques.

Sur proposition du Maire l'ordre du jour est inversé, le point 4 sera donc abordé précédemment au point 3.

3. Projets de délibérations

- **06/2008** : Approbation des comptes 2007 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie

Le Maire explique les raisons et la nécessité de cette délibération.

La Présidente lit la partie décisionnelle de la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 10 voix pour, soit à l'unanimité.**

(délibération votée en annexe)

- **07/2008** : Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2007 et les moyens de les couvrir

Le Maire explique les raisons et la nécessité de cette délibération.

La Présidente lit la partie décisionnelle de la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 10 voix pour, soit à l'unanimité.**

(délibération votée en annexe)

- **08/2008** : Approbation du bouclage des crédits d'investissements et les moyens de les couvrir.

Le Maire explique les raisons et la nécessité de cette délibération.

La Présidente lit la partie décisionnelle de la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 10 voix pour, soit à l'unanimité.**

(délibération votée en annexe)

- **09/2008** : Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2007.

Le Maire explique les raisons et la nécessité de cette délibération.

La Présidente lit la partie décisionnelle de la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 10 voix pour, soit à l'unanimité.**

(délibération votée en annexe)

4. Communications du Maire

a) Centre sportif de Rouelbeau

Etienne Murisier donne un résumé de l'état d'avancement. Le terrain de football « dit d'entraînement » sera bientôt engazonné. S'agissant du terrain « A », il a rendez-vous la semaine prochaine avec les spécialistes, car le gazon ne pousse pas.

La problématique du gravier autour du café-restaurant ainsi que le sol à l'intérieur du restaurant vont prochainement être résolus.

b) Prochaines délibérations à voter

Le Maire indique les délibérations qui devront être votées avant l'été

- 1) Dénomination du chemin de la Reine Marie-José d'Italie.
- 2) Dénomination d'une partie du chemin du Bouchat en chemin de la Dame-Blanche, avec un exposé de motifs.
- 3) Vente anticipée de 30 emplacements dans le parking souterrain situé sous le bâtiment 5 à la Fondation de la Pallanterie, évitant d'établir une délibération à chaque vente.
- 4) Désignation par le CM de 2 représentants au sein du groupement sportif intercommunal

A ce sujet, Jean-François Jordan se dit intéressé, il informe également que David Holzer (actuellement membre du comité de l'USM) est aussi intéressé à faire partie de ce groupement.

c) Télé réseau

Etienne Murisier informe, que pour une question de coût par rapport au nombre d'habitants, l'installation de cabines relais ne se fera pas. Swisscom propose que la commune finance cette installation.

C'est pourquoi, il a réétudié le dossier sur la fibre optique, qui paraît être la seule solution possible.

d) Campagne Berthet

Le Maire précise que l'exécutif a mandaté le bureau d'architectes Claude Meylan afin d'établir un projet de création de logements sur la parcelle Berthet.

Un crédit d'étude de CHF 150'000.--, sera voté d'ici au mois de septembre, tout en ayant précédemment exposé les intentions à la population, lors de la séance publique du 24 juin prochain.

Le Maire présente les plans des futurs logements et donne les explications nécessaires.

Bernard Piguet demande si les futurs locataires ou propriétaires auront la jouissance de la parcelle attenante aux habitations.

Le Maire répond que cette zone est agricole.

5. Rapports des commissions**a) Santé-Social & Aide au Développement (SAD)**

Myrna Lachenal, présidente de la commission, étant absente, c'est **Bernard Piguet** qui prend la parole.

- 1) Il relate la journée passée à Zurich et la visite d'un ensemble de petits immeubles accueillant environ 100 personnes âgées. La conception suisse allemande est très différente de celle de suisse romande.
- 2) L'assemblée constitutive du club des Aînés de Meinier aura lieu le mercredi 21 mai 2008 à 15h.00. Tous les aînés sont les bienvenus.
- 3) La sortie des aînés aura lieu le jeudi 19 juin 2008 dans la région de Cossonay.

4) Le repas mensuel, organisé par le club des aînés aura lieu à la buvette, le mercredi 28 mai prochain. Le suivant se déroulera au même endroit, le mercredi 25 juin 2008.

b) Petite Enfance, Ecole & institutions pour la Jeunesse (PEEJ)

Florio Togni, président de la commission, étant absent, c'est **Alain Corthay** qui rapporte :

1) Il explique que les jardinières d'enfants ont été reçues afin de faire le point sur l'état des inscriptions pour 2008-2009. Les locaux de la petite enfance seront ouverts tous les jours sauf le mercredi après-midi, soit 9 demi-journées. La place d'Albane Santschi, qui part à la retraite à la fin du mois de juin, ne sera pas repourvue.

2) Le nouveau directeur d'école pour Meinier – Jussy – Gy et Presinge se nomme M. Perez. Son bureau sera situé dans les combles de l'école de Meinier. Ces communes vont collaborer au sein d'un Conseil d'établissement.

3) S'agissant des emplois d'été, 12 jeunes, entre 15 et 18 ans, ont été retenus pendant une période de 2 semaines, soit au service de voirie, soit à la salle communale.

4) Etant donné l'occupation des combles de l'école par le nouveau directeur de l'école, il est pour le moment impossible de préciser quel sera le local qui sera attribué aux 3 cours d'anglais donnés par l'école « Hands-on-English ».

5) La commune a décidé d'offrir à l'école de commerce Emilie Gourd un prix aux meilleurs apprentis pour les formations de commerce de détail et d'assistant en pharmacie et dont la moyenne générale est supérieure à 5.

c) Environnement, Routes & Agriculture (ERA)

Marlène Favre, présidente de la commission, étant absente, **Etienne Murisier** rapporte.

Aucun point important n'est à signaler.

d) Sports, Culture & Loisirs (SCL)

André Favre rapporte :

1) Il invite les membres du Conseil municipal à participer à la conférence-diaporama de M. William Dubouloz, photographe animalier et naturaliste amateur.

2) La sortie du Conseil municipal et des employés communaux aura lieu le 4 octobre 2008

3) Une réunion sera prochainement organisée avec les présidents des sociétés concernées par l'inauguration du centre sportif de Rouelbeau.

e) Bâtiments & Aménagement (BAM)

Rien à signaler.

f) Finances (FIN)

Pierre Pricat rapporte la séance de la commission des finances du 13 mai dernier, en particulier, sur les coûts d'investissement et les coûts de fonctionnement du Centre Sportif de Rouelbeau. Suite à la votation qui a eu lieu au sujet des statuts du groupement, il faut maintenant que la commission travaille d'une manière extrêmement précise sur la façon de présenter les coûts à la commune de Collonge-Bellerive (15 %). De plus, il nous faut ces données pour retourner auprès du Fonds d'équipement communal afin d'obtenir la subvention de 2,2 millions.

Il souhaite que les amortissements qui arrivent à échéance et les futurs amortissements puissent se balancer. Pour 2009, il y a CHF 230'000.— d'amortissements nouveaux supplémentaires, ce qui lui semble un peu lourd. C'est pourquoi, il propose au moment de l'établissement du budget, l'on prévoit des amortissements supplémentaires.

g) Information, Communication & Votations (ICV)

Jacques Petitpierre fait part de l'état d'avancement de la journée d'exposition sur le centre du village qui se déroulera à la salle communale le 5 novembre prochain. Il y aura également, le 28 octobre prochain, la projection publique du film « chacun cherche son chat ».

De plus, et concernant l'inauguration du centre sportif de Rouelbeau, il a rencontré M. Terrier, archéologue cantonal, qui serait d'accord de venir parler de l'état d'avancement du site archéologique, lors d'une soirée spéciale.

Bernard Piguet a reçu un téléphone de Myrna Lachenal qui souhaiterait que l'on formalise un peu plus les participants à cette commission ad hoc.

Le Maire explique que cette commission est ouverte à toute personne intéressée.

Les personnes qui souhaitent participer à la prochaine réunion, du 29 mai 2008 à 17h.30, sont les suivantes :

Pierre Pricat, Karen Sinclair, Julia Collis, Jacques Petitpierre, François Mégevand, Yannick Dupraz et sûrement Myrna Lachenal.

h) Réclamations (REC)

Rien à signaler

6. Rapports des représentants au sein des commissions externes**a) Communes-école**

Julia Collis indique que le comité a annoncé officiellement la nomination de sa nouvelle administratrice ainsi que de la secrétaire. Le bilan de la 2^{ème} période est excellent.

b) Fondation de la Pallanterie

Corinne Ménétrey passe la parole à **Etienne Murisier** qui indique qu'une délibération devra être votée au mois de juin prochain afin de permettre à la Fondation de vendre 30 emplacements de parking dans le bâtiment 5.

De plus, il y a toujours des problèmes d'évacuation des eaux de surfaces, également au niveau du bâtiment 5.

7. Election du bureau du Conseil

La présidente rappelle la coutume du roulement des membres du bureau du Conseil municipal et propose de la reconduire, soit :

Bernard Piguet, vice-président actuel, deviendrait Président du Conseil municipal

Julia Collis, secrétaire du bureau du Conseil, serait Vice-présidente

Jacques Petitpierre pourrait prendre le poste de secrétaire du bureau du Conseil

Le Conseil accepte cette composition à l'unanimité.

8. Divers**a) 1^{er} août 2008**

André Favre précise que l'orateur pour cette année, sera Charles Beer, Conseiller d'Etat.

b) Minergie

Yannick Dupraz se renseigne quant au concept « Minergie » proposé dans le projet de la campagne Berthet.

Le Maire explique que les communes ont des contraintes de la part du SCANE et que pour ce dossier en particulier, les panneaux solaires dessinés étaient plutôt schématiques.

Plus personne ne demandant la parole, **la Présidente** remercie les membres pour cette année qu'elle achève et invite tout le monde à participer à un repas au Centre Sportif de Rouelbeau, le 12 juin prochain après le Conseil municipal.

La séance est levée à 23h.15

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 12 juin 2008 à 18h.30.

La Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

La Présidente
du Conseil Municipal

.....

Julia Collis

.....

Corinne Ménétreay

Annexes : délibérations votées

Meinier, le 12 juin 2008/ds



République et canton de Genève

Commune de MEINIER

Dans sa séance du 15 mai 2008 le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

DELIBERATION N° 06/2008

Approbation des comptes 2007 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisans de la Pallanterie

Vu les statuts de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisans de la Pallanterie,

vu l'examen des comptes 2007,

vu l'article 30, al. 1, lettre i de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER

DECIDE PAR 10 VOIX POUR, SOIT A L'UNANIMITE

1. D'approuver les comptes 2007 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisans de la Pallanterie

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la loi sur l'administration des communes - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le **23 juin 2008**

Meinier, le 23 mai 2008

La Présidente du Conseil municipal
Corinne Ménétreay



République et canton de Genève

Commune de MEINIER

Dans sa séance du 15 mai 2008 le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION N° 07/2008

Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2007 et les moyens de les couvrir

Vu l'examen des comptes par la commission des finances du 15 avril 2008,

vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER

DÉCIDE PAR 10 VOIX POUR, SOIT À L'UNANIMITÉ

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2007 pour un montant total de Fr. 1'447'281.79 selon liste annexée.
2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la loi sur l'administration des communes - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le **23 juin 2008**.

Meinier, le 23 mai 2008

La Présidente du Conseil municipal
Corinne Ménétrety



République et canton de Genève

Commune de MEINIER

Dans sa séance du 15 mai 2008 le Conseil Municipal a pris la délibération suivante:

DÉLIBÉRATION N° 08/2008

Approbation du bouclage des crédits d'investissements complémentaires et les moyens de les couvrir

Vu le crédit d'engagement de Fr. 400'000.00 voté par le Conseil Municipal le 10 avril 2003 destiné à la réfection des collecteurs (EC/EU) sur la route de Gy, du chemin des Courtis à la Mairie, approuvé par le Conseil d'Etat le 11 juin 2003 et le décompte final au 31 décembre 2007 laissant apparaître une économie de Fr. 55'495.00,

vu le crédit d'engagement de Fr. 100'000.00 voté par le Conseil Municipal le 19 octobre 2006 pour le curage et contrôle TV par caméra des canalisations du réseau secondaire, et participation de la Commune au curage et contrôle TV des canalisations privées raccordées sur le réseau communal, approuvé par le Conseil d'Etat le 6 décembre 2006 et le décompte final au 31 décembre 2007 laissant apparaître une économie de Fr. 20'822.15,

vu le crédit d'engagement de Fr. 500'000.00 voté par le Conseil Municipal le 16 juin 2005 destiné au réaménagement du cimetière (1^{ère} étape), approuvé par le Conseil d'Etat le 26 septembre 2005 et le décompte final au 31 décembre 2007 laissant apparaître une économie de Fr. 22'643.86,

vu le crédit d'engagement de Fr. 150'000.00 voté par le Conseil Municipal le 10 avril 2003 pour l'établissement du plan directeur communal, approuvé par le Conseil d'Etat le 16 juin 2003 et le décompte final au 31 décembre 2007 laissant apparaître un dépassement de Fr. 36'875.45,

vu le crédit d'engagement de Fr. 50'000.00 voté par le Conseil Municipal le 25 mars 2004 pour l'établissement du plan directeur des chemins pour piétons et le décompte final au 31 décembre 2007 laissant apparaître un dépassement de Fr. 1'087.40,

vu l'examen des comptes par la commission des finances du 15 avril 2008,

vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu les articles 33 et 35 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984,

vu l'excédent total des dépassements s'élevant à Fr. 37'962.85,

sur proposition de l'Exécutif,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER

DÉCIDE PAR 10 VOIX POUR, SOIT À L'UNANIMITÉ

1. D'accepter le bouclage des crédits d'investissements suivants comprenant des dépassements pour un montant total de Fr. 37'962.85, soit :
 - Fr. 36'875.45 plan directeur communal
 - Fr. 1'087.40 plan directeur communal piétonnier
2. D'ouvrir le crédit complémentaire nécessaire de Fr. 37'962.85.
3. D'amortir les crédits complémentaires selon les modalités fixées pour les crédits initiaux au moyen des annuités à inscrire au budget de fonctionnement.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la loi sur l'administration des communes - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le **23 juin 2008**.

Meinier, le 23 mai 2008

La Présidente du Conseil municipal
Corinne Ménétreay



République et canton de Genève

Commune de MEINIER

Dans sa séance du 15 mai 2008 le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION N° 09/2008

Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2007

Vu le compte administratif pour l'exercice 2007 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,
vu le compte rendu financier pour l'exercice 2007 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département du territoire,
vu l'examen des comptes par la commission des finances du 15 avril 2008,
vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition de l'exécutif,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER

DÉCIDE PAR 10 VOIX POUR, SOIT À L'UNANIMITÉ

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2007.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2007 pour un montant de Fr. 5'353'711.30 aux charges et de Fr. 5'500'668.22 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 146'956.92.
3. D'approuver le compte d'investissement 2007 pour un montant de Fr. 4'598'207.35 aux dépenses et de Fr. 717'980.40 aux recettes, les investissements nets s'élevant à Fr. 3'880'226.95.
4. D'approuver le financement des investissements nets de Fr. 3'880'226.95 par l'autofinancement à raison de Fr. 1'173'501.47 au moyen de la somme de Fr. 1'026'544.55 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à Fr. 146'956.92. Le solde non couvert, au montant de Fr. 2'706'725.48, est financé par les liquidités communales.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à Fr. 146'956.92 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2007.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2007, totalisant à l'actif un montant de Fr. 31'872'051.29 qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	Fr.	17'632'805.28
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	Fr.	14'239'246.01
- Avances aux financements spéciaux (nature 18)	Fr.	0.00
- Découvert (nature 19)	Fr.	0.00
Total de l'actif	Fr.	31'872'051.29

et au passif un montant de Fr. 31'872'051.29 qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	Fr.	544'491.00
- Dettes hypothécaires à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	Fr.	9'460'570.95
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	Fr.	200'539.30
- Provisions (nature 24)	Fr.	1'315'517.15
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	Fr.	1'685'373.05
- Fortune nette (nature 29)	Fr.	18'665'559.84
Total du passif	Fr.	31'872'051.29

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2007 à Fr. 5'275'000.00.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la loi sur l'administration des communes - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le **23 juin 2008**.

Meinier, le **23 mai 2008**

La Présidente du Conseil municipal
Corinne Ménétreay